

Introduction

La troisième et dernière phase du Plan Communal de Mobilité d’Oupez, document de planification et d’orientation à long terme, est finalisée.

La Commune, en association avec la Région wallonne et ses partenaires locaux, souhaite améliorer les conditions de déplacement et la sécurité routière de l’ensemble des habitants et visiteurs de la commune, tout en encourageant l’usage des modes de transport durables.

Qu’est-ce que le plan d’actions ?

La phase 3 du PCM définit les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en phase 2. Chaque intervention y est décrite en identifiant les objectifs, les acteurs concernés, le degré de priorité et la temporalité.

Ces objectifs découlent du diagnostic, réalisé à partir des recherches et réunions organisées dans la commune durant la première phase d’élaboration du PCM.



Le PCM et vous

La population est cordialement invitée à prendre connaissance des propositions et à émettre ses avis dans le cadre de l’**enquête publique** qui se déroulera à partir du 02-05-2023 jusqu’au 16-06-2023 inclus.

Une **séance d’information** est organisée afin de présenter les mesures envisagées par le PCM. Elle se déroulera le **17-05-2023 à 19h30**, Au château d’Oupez, rue du Roi Albert, 127 à 4680 Oupez.

Qu’allez-vous trouver dans le plan d’actions ?

Le document de phase 3 est le plan d’actions. Sur base des observations et remarques collectées ainsi que des analyses effectuées, le Collège Communal a identifié les objectifs devant faire l’objet d’une traduction concrète au sein du plan d’actions. Celui-ci regroupe :

- **Des propositions de développement et d’amélioration des différents réseaux de déplacement (piétons, cyclables, en voiture, etc.) ;**
- **Des actions concrètes, telles que la gestion du stationnement, le réaménagement de voiries ou de carrefours ;**
- **Des mesures relatives à la gestion de la mobilité sur le territoire telles qu’une nouvelle hiérarchie du réseau viaire accompagnée d’une signalisation claire et de limitations de vitesse ;**
- **Des mesures de sensibilisation et information sur les nouvelles manières de se déplacer – intermodalité.**

Ce plan n’est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d’une dynamique permanente d’organisation et d’évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.

Le PCM est un document d’orientation stratégique. Dès lors, le plan d’actions n’est pas contraignant. Il constitue une **feuille de route** fournissant une vue d’ensemble concernant l’évolution désirée de la mobilité et des déplacements au sein de la commune pour les 10-12 ans à venir.

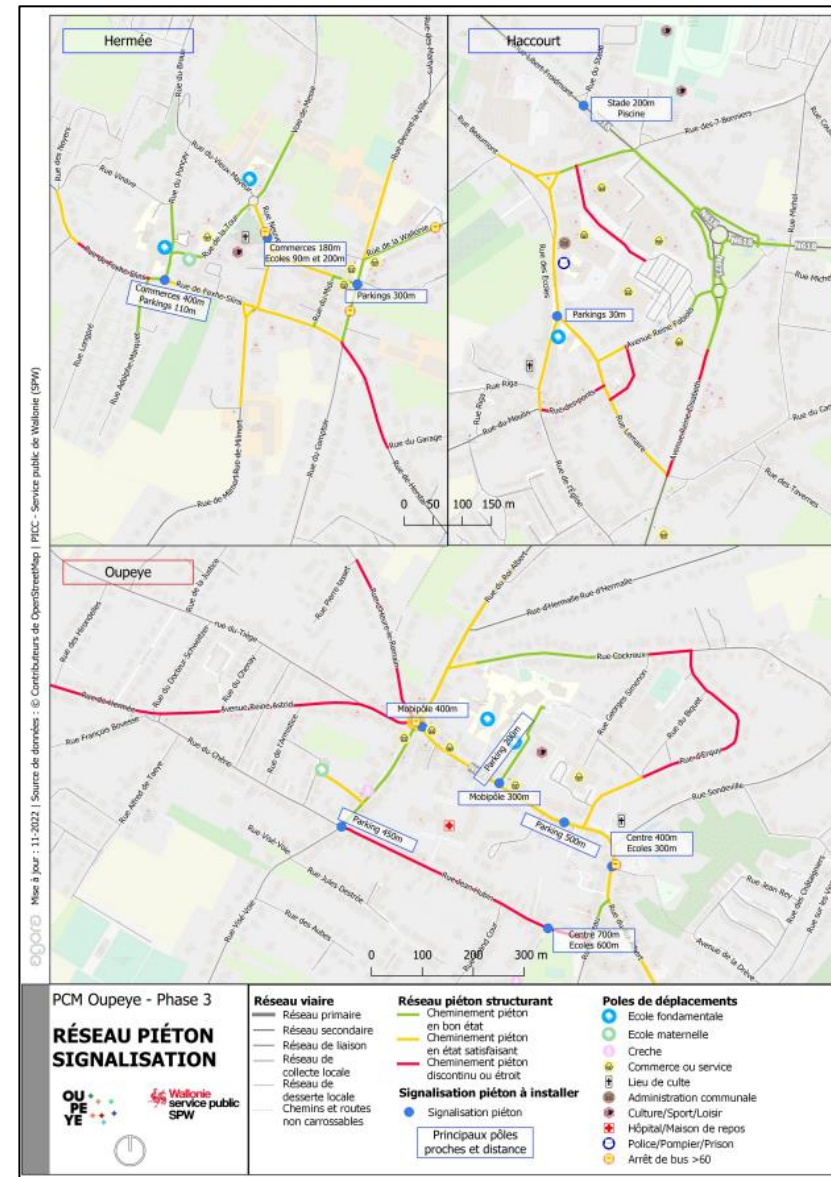
Les aménagements proposés devront encore être affinés, discutés avec les riverains ainsi qu’avec d’autres acteurs, comme la Zone de Police et le Service Public de Wallonie.

Le PCM est l’occasion d’optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire d’Oupez et de favoriser un usage équilibré de tous les modes de déplacements en essayant de valoriser les alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche).

LES ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Promouvoir les modes doux en alternative à la voiture En faveur des piétons

- ✗ Valoriser les cheminements piétons ; les rendre lisibles, logiques, attrayants et dégagés d’obstacles ;
- ✗ Atténuer les coupures existantes dans les cheminements piétons et ainsi garantir la continuité de ces derniers ;
- ✗ Renforcer l’attractivité des itinéraires de loisirs en prévoyant des trottoirs de dimensions adaptées aux piétons et aux PMR ;
- ✗ Garantir l’accessibilité des cheminements piétons aux PMR notamment pour les personnes malvoyantes ;
- ✗ Mettre en place de rues scolaires en concertation avec les habitants.
- ✗ Créer des pédibus pour permettre aux enfants de se rendre à l’école à pied et en toute sécurité ;
- ✗ Utiliser un revêtement adéquat sur les trottoirs et mieux entretenir les revêtements existants, le choix des différents revêtements ayant un impact sur les utilisations potentielles des infrastructures ;
- ✗ Développer davantage les zones partagées à proximité des équipements commerciaux, scolaires ainsi qu’au sein des quartiers résidentiels et des villages ;
- ✗ Sécurisation des carrefours pour améliorer la visibilité et donc aussi la sécurité des modes actifs ;
- ✗ Relier les cheminements piétons aux arrêts de transport en commun et au RAVeL ;
- ✗ Signaler les parkings périphériques pour décongestionner les noyaux d’habitat, encourager la marche et améliorer le cadre de vie.



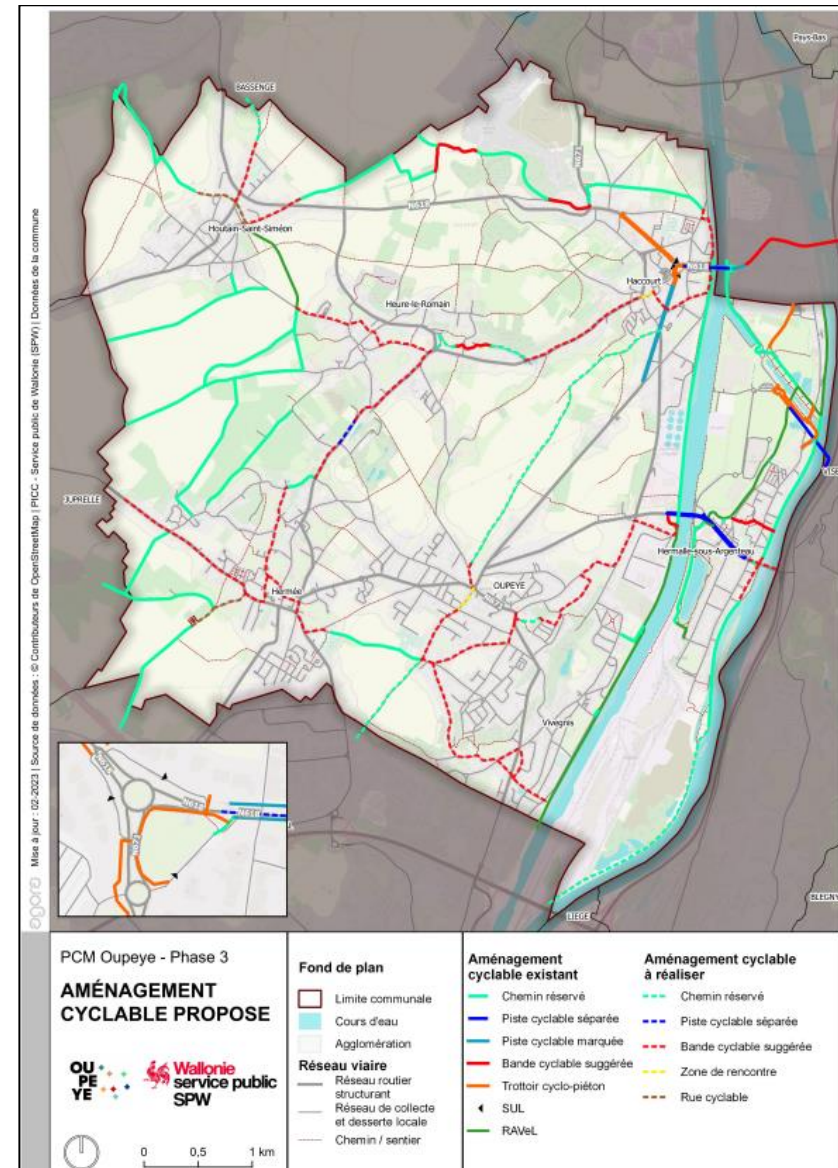
En faveur des cyclistes

- ✘ Aménager les dernières liaisons entre les différents réseaux suivant le réseau structurant préétabli en y incluant Cyclostrades et RAVeL ;
- ✘ Favoriser l’usage quotidien du vélo pour les déplacements intra communaux et vers les communes limitrophes (Liège, Visé, Herstal) par la complétion des infrastructures existantes et une collaboration accrue ;
- ✘ Créer du stationnement vélo (en arceau de forme « U ») aux arrêts de bus et aux pôles importants ;
- ✘ Participer activement aux réunions pour les aménagements futurs de ponts (au-dessous du canal, de la Meuse et de l’autoroute) ;
- ✘ Mise en place de vélobus scolaires ainsi que des formations de sensibilisation pour les élèves de la commune.

Optimiser l’offre en transports en commun

Concernant les trains

- ✘ Favoriser l’usage du train en assurant la promotion des gares de Visé et Milmort ;
- ✘ Améliorer l’accessibilité et l’intermodalité de ces gares avec la mise en place / réorganisation de stationnements dédiés aux vélos et véhicules motorisés en concertation avec Infrabel et les autres communes.



Concernant les bus

- ✗ Améliorer l’accessibilité des arrêts de bus et leur signalisation ;
- ✗ Organiser le réseau bus pour rabattre les usagers vers les haltes ferroviaires ou les lignes de bus structurantes (ligne 7), afin de désengorger les routes (lignes 16, 50, 78, 173 et 240) ;
- ✗ Améliorer la qualité d’accueil et d’intermodalité des arrêts de bus (stationnements vélo, quais accessibles PMR, abris, signalétique) ;
- ✗ Promouvoir les transports par bus en diffusant les horaires, lignes et destinations desservies ;
- ✗ Participer aux réunions stratégiques de la coordination des acteurs des bassins de mobilité (OCBM).

Gérer et prévoir l’évolution de la mobilité relative au développement économique et urbain du territoire

- ✗ Collaborer avec Visé, Herstal et la SNCB dans la perspective de la création d’un Mobipôle aux gares de Visé et Milmort pouvant rassembler différents services (TEC, taxis, services d’autopartage ou de covoiturage, etc.) ;
- ✗ Développer une stratégie de découragement du trafic de transit des poids lourds venant du Triligiport ;
- ✗ S’assurer de la maîtrise de la mobilité dans le développement de projets tels que Chertal ;
- ✗ Maîtriser la demande en mobilité des futurs habitants.

Gérer le trafic routier

- ✗ Réduire le trafic de transit et le trafic lié à la dépose et reprise scolaire ;

- ✗ Etablir des aménagements spécifiques et de la signalisation routière à des endroits clés afin d’apporter des zones apaisées et des vitesses réduites, augmentant ainsi la convivialité pour les habitants et les visiteurs ;



- ✗ Mener une politique cohérente de limitation de vitesses dans les quartiers résidentiels.

Services de mobilité – offre et demande

- ✗ Faire la promotion des parkings de co-voiturage périphériques;
- ✗ Maintenir une centrale de mobilité locale regroupant et informant sur les différentes formes de mobilité disponibles (service à la demande) ;
- ✗ Adhérer à une centrale de mobilité exerçant sur un territoire plus étendu (PUM Liège Métropole) – promotion du site Liège Mobilité ;

- ✗ Sensibiliser à l’autopartage et co-voiturage ;
- ✗ Renforcer le service Mobilité de la Commune dans son rôle de communication et sensibilisation (articles dans le journal communal, sur le site Internet, organisation de campagnes et actions de sensibilisation à une mobilité alternative) ;
- ✗ Organiser des événements, promouvoir les modes actifs et encourager les écoles à faire changer les comportements.

Gérer le stationnement pour une meilleure qualité de l’espace public

- ✗ Mise en place de mesures dissuasives (poteaux, rehaussement de trottoirs etc.) pour éviter des stationnements gênants ;
- ✗ Visibilisation des places de stationnement y compris dans les espaces partagés pour un meilleur partage de l’espace public.

Maitriser le trafic de marchandises

- ✗ Les comptages enregistrent des transporteurs en transit qui évitent les embouteillages des autoroutes E40 et E25 → dissuader ces chauffeurs ;
- ✗ Canaliser le trafic marchandises autour du Trilogiport sur les voies d’accès adaptées en concertation avec les communes limitrophes et le gestionnaire du port.

Réduire l’usage de la voiture dans la mobilité scolaire

- ✗ Sensibiliser les parents et élèves à un changement de comportement ;
- ✗ Améliorer l’accessibilité pour les modes doux aux abords des écoles (trottoirs sécurisés de 1,5m dans un rayon de 1km minimum) ;
- ✗ Protéger les écoles contre le trafic de transit, les excès de vitesses et autres nuisances liées à la voiture ;
- ✗ Installer des stationnements vélo.

